
Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Janvier 2022

Le mardi 25 janvier 2022 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de VALLÉE Stéphanie, Maire.

Date de la Convocation : 15 janvier 2022

Etaient présents : VALLEE Stéphanie, BOUILLAGUET Cédric, JOS Marc, MOIROUD Sandrine, SALLES Dominique, CHANTALAT Jacqueline, CHAZALVIEL Viviane, TINTIGNAC Jean-Pierre, LEGENDRE Mélanie, NARD Jean-Pierre

Absent : BLONDET Jérôme a donné pouvoir à Stéphanie Vallée

Secrétaire : NARD Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Réhabilitation du bâtiment « atelier communal et salle associative »
Approbation du plan de financement
Demande de subventions

Le logement au-dessus de l'école situé au niveau 1 & 2, a subi de lourd dommage suite à l'incendie du 1^{er} Avril 2021. Suite à des travaux d'urgence de couverture provisoire et une réhabilitation des plafonds de l'école en décembre 2021, les 25 élèves de l'école ont pu regagner leurs locaux à la rentrée de Janvier 2022.

Un audit a été conduit en fin d'année 2021 sur l'ensemble du bâtiment dont la conclusion est la suivante : **Le bâtiment a une performance énergétique faible**. La classe énergétique initiale de la résidence est E.

Madame le maire propose de prévoir le réaménagement de deux logements ainsi que le changement de la chaudière fioul en chaudière biomasse granulés de bois pour l'ensemble du bâtiment.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Travaux :	270 820.00€HT
Honoraires :	<u>37 914.80 €HT</u>

TOTAL HT DEPENSES : 308 734.80 €HT

Demande DSIL 30% :	92 620 €
Demande Subvention CD 25% sur la part logements :	59 784 €
Demande Subvention CD 30% sur la chaufferie :	20 879 €
Demande Tulle Agglo Logement :	10 000 €
Fonds propres de la commune :	125 451.80 €

TOTAL HT RECETTES : 308 734.80 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet, le montant estimatif ainsi que le plan de financement

Sollicite de l'état une subvention au titre de la DSIL à hauteur de 30 %

Sollicite du département une subvention au titre de l'aide aux communes à hauteur de 25 % et 30% et à modifier le contrat de solidarité territorial.

Sollicite de TULLE AGGLO une subvention à hauteur de 10 000€

Autorise Madame le maire à signer tous les documents et réaliser les procédures nécessaires pour l'obtention de ces financements.

Portant sur la fixation des tarifs de la location de la salle polyvalente

Madame le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de mettre à jour les tarifs de la salle polyvalente et de revoir les dispositions qui seront appliquées, pour un meilleur fonctionnement de gestion.

Pour les associations, il est proposé :

- Associations communales : gratuit
- Associations extérieures : 100 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les tarifs suivants :

Désignation	Contribuables (en euros)	Non contribuables (en euros)
Location avec la cuisine (Grande salle + petite salle)	100 €	200 €
Petite salle + cuisine	25 €	50 €
Mobiliers (tables et chaises)	Gratuit* avec caution	Aucune location
Caution de ménage	50 €	50 €
Caution location	150 €	150 €

*mise à disposition pour les contribuables uniquement des tables et des chaises (avec caution).

Facturation en cas de casse : 50 € par chaise/ 100 € par table.

Chaque locataire doit fournir une attestation d'assurance pour ladite location.

Ces prix seront appliqués dès ce jour.

Un état des lieux (entrée et sortie) sera systématiquement effectué au moment de la remise et de la restitution des clés par Sandrine MOIROUD (désignée responsable de la salle polyvalente).

Retrait du groupement de commande de la DSP Chaufferie biomasse

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique, notamment sa 3ème partie et les articles L3112-1 et suivants,

Vu la délibération 2019/50 du 4 décembre 2019, relative au lancement d'une procédure de délégation de service public pour la conception, réalisation et exploitation d'un équipement biomasse en groupement de commande pour répondre aux besoins de chauffage du bâtiment école,

Considérant que les offres déposées avant négociation permettent difficilement d'envisager des offres économiquement acceptables après négociation,

Considérant l'urgence de doter ce bâtiment d'un nouvel équipement de chauffage,

Après en avoir délibéré,

1°) Décide de ne pas poursuivre la procédure de délégation de service public portant sur la conception, la réalisation, l'exploitation, la gestion et l'entretien d'une chaufferie dédiée biomasse ;

2°) Décide de se retirer du groupement de commandes dont Tulle agglomération a été désigné coordonnateur ;

3°) Autorise Madame le Maire à engager toutes démarches nécessaires et à signer tous documents pour la réalisation de cette affaire.

Reconduction de la demande de DETR 2021 pour 2022 concernant le projet de réhabilitation (atelier communal & salle associative) et approbation du plan de financement définitif

Par la délibération N° 2021/43, le conseil municipal demandait un complément de subvention à la préfecture au titre de la DETR 2021.

L'enveloppe financière pour l'année 2021 consacrée à la DETR ayant été consommé, Madame le maire a demandé à la préfecture de repositionner ce dossier pour l'année 2022 (demande déposée sur la plateforme le 25 Octobre 2021)

⇒ Le récapitulatif des dépenses est le suivant :

TRAVAUX :	140 391.11 € HT
MAITRISE D'ŒUVRE :	12 257.00 € HT
SPS :	1 565.00 € HT
FRAIS PUBLICITÉ :	663.60 € HT
Imprévus, Actualisation, divers :	<u>5 123.29 € HT</u>
TOTAL DEPENSES	160 000 € HT

⇒ Au vu des montants ci-dessous, le plan de financement s'établira comme suit :

Subvention dans le cadre du plan de relance de l'état DSIL :	44 318.10 €
Subvention complémentaire de l'état 22.3% :	35 680.00 €
Subvention Conseil Départemental tranche 2021 30% :	30 000.00 €
Subvention Conseil Départemental tranche 2022 30% :	18 000.00 €
Fond propre de la commune :	<u>32 001.90 €</u>
TOTAL	160 000 € HT

Tarifs de vente des concessions du cimetière et du columbarium 2022

Madame le maire propose de ne pas changer les tarifs de 2021 et propose la suppression du tarif pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir.

Madame le maire propose au conseil municipal de prendre l'attache d'un géomètre pour faire réaliser le plan du cimetière afin de le mettre à jour et ainsi pouvoir pallier à l'éventuelles erreurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas changer les tarifs qui s'établissent comme indiqué ci-dessous :

COLOMBARIUM	
La case pour 30 ans	480,00 euros
Le renouvellement pour 30 ans	240,00 euros
CONCESSIONS CIMETIERE	
Concession pour 50 ans	300,00 euros
Renouvellement concession pour 50 ans	150,00 euros
CONCESSIONS CAVURNES 2 m ²	
Pour 15 ans	250,00 euros
Renouvellement	125,00 euros
Pour 30 ans	400,00 euros
Renouvellement	200,00 euros

Dit :

que les recettes de vente correspondantes seront imputées sur le budget général de la Commune, autorise Madame le maire à exécuter la présente délibération et notamment à consulter et choisir un géomètre en vue de la réalisation du plan. Cette dépense sera inscrite au budget communal 2022 en investissement.

Transfert de propriété de la parcelle A847 suite à jugement

L'ancien chemin d'exploitation situé au bourg entre les propriétés BORIE ET COCHET est visé par les dispositions de l'article L 161-1 du code rural, ainsi qu'il a été jugé par le cours d'appel de Limoges le 13 décembre 2004 et le tribunal d'instance de Tulle le 7 juillet 2008.

En conséquence de quoi, le chemin d'exploitation est divisé en deux dans sa longueur, chaque propriétaire en récupérant l'assiette au droit de sa parcelle respective.

Suite au Plan de bornage effectué le 27 Avril 2012, il apparait que la parcelle A847 est attribuée à la propriété COCHET conformément au jugement.

Il convient donc de transférer la propriété de cette parcelle communale à la propriété COCHET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité ce constat, et donne pouvoir à Madame le maire pour signer tous documents pour mener à bien cette affaire.

Les frais éventuels de notaire et de publication seront inscrits au budget principal 2022 de la commune.

Questions diverses

Projet d'investissements 2022 à mettre au budget :

- Atelier communal (travaux en cours)
- Logements au-dessus de l'école
- Aménagement de la zone humide d'Aigueperse
- Audit énergétique des bâtiments communaux
- Coffret forain extérieur salle polyvalente
- Plan du cimetière (géomètre) et travaux pour le drain
- Wifi internet salle polyvalente
- Voirie

Groupe de travail sur la définition du nouveau schéma de collecte des déchets : samedi 5 février 2022 à 10h00 (Dominique Salles, Jacqueline Chantalat, viviane Chazalviel, Stéphanie Vallée et Cédric Bouillaguet)

Présentation du calendrier des manifestations des associations communales

Proposition de Mme le maire de participer à l'opération « Balades secrètes en Corrèze » : le conseil accepte cette proposition

Proposition de Mme le maire de se positionner pour accueillir un concert « C'est ma tournée ! » (financement Tulle aggro) : le conseil accepte cette proposition

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.